

## **COMITE REGIONAL DE COORDINATION DE ZIGUINCHOR COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 08 MARS 2010**

Le Comité Régional de Coordination de l'action antimines de Ziguinchor a tenu, le 08 mars 2010, sa première session ordinaire de l'année sous la présidence de Monsieur le Gouverneur de région.

La feuille de présence y afférente est jointe en annexe.

Les travaux ont démarré à 16 heures 24 minutes par l'allocution du président de séance qui, après avoir souhaité la bienvenue aux membres présents du comité, a rappelé l'ordre du jour axé sur :

- le point sur les recommandations formulées lors de la dernière session du Comité ;
- l'état d'exécution du programme d'action antimines dans la région de Ziguinchor ;
- l'identification des différents obstacles susceptibles de nuire à la bonne exécution du programme pour 2010 ;
- l'identification et l'adoption des mesures permettant d'y faire face ;
- la préparation de la journée internationale de sensibilisation au danger des mines et d'assistance à la lutte antimines prévue pour le 04 avril 2010 ;
- les questions diverses.

Ce rappel a été l'occasion de mettre l'accent sur les recommandations de la dernière session notamment celle relative à la prise d'un acte administratif afin d'officialiser le Comité Régional de Coordination. A cet effet, Monsieur le Gouverneur a porté à la connaissance des participants l'existence de l'arrêté n°23/GRZ/AD du 19 février 2010 formalisé par ses services et qui porte création, composition et fonctionnement du Comité Régional de Coordination de l'Action Antimines. Cet arrêté a d'ailleurs été décliné dans ses grandes lignes et une invite a été lancée aux participants afin de se rapprocher de l'assistante de Monsieur le Gouverneur pour se procurer une copie du texte.

Cette intervention a été suivie de celle du Directeur du CNAMS qui a souligné que le Comité Régional de Coordination n'avait pas été prévu par le schéma initial. Cependant, étant donné que le CNAMS avait trouvé sur place des acteurs (agents de l'Etat, associations et organisations non gouvernementales) qui justifiaient d'une expérience certaine dans le domaine dont la capitalisation pouvait apporter une plus value à la conduite des opérations, il a été décidé, lors de la révision de la stratégie nationale en 2007, d'intégrer dans les mécanismes retenus un comité de coordination au plan local.

A sa suite, Monsieur Ibrahima SECK, Chef de la Division des Opérations et de la Gestion de l'Information au CNAMS, a fait une présentation sur power point. Ainsi, et relativement au premier point inscrit à l'ordre du jour, il ressort que le suivi des recommandations a donné lieu à l'institutionnalisation du Comité, la disponibilité du compte rendu de la dernière réunion, la mise en œuvre des conclusions de l'atelier de Kabrousse sur les critères de hiérarchisation des zones à déminer qui ont

débouché sur un projet de plan de déminage et la disponibilité des Normes Sénégalaises d'Action Antimines.

S'agissant du second point de l'ordre du jour, cinq (05) aspects ont été abordés :

- l'élaboration d'un projet de plan de déminage qui hiérarchise d'une part les localités de chaque arrondissement et d'autre par les arrondissements entre eux ; ce projet de plan de déminage est du reste prévu pour faire l'objet d'une présentation détaillée au Comité ;
- les activités de déminage pour lesquelles il a été noté l'achèvement du déminage de la troisième zone suspecte de Kaguitte à hauteur de **4602 m<sup>2</sup>**, la poursuite des opérations à Sindone pour une superficie de **3344 m<sup>2</sup>**, l'appel à propositions pour le recrutement d'opérateurs dont le dépouillement est en cours, l'élaboration d'un projet d'enquête générale pour environ 500 localités des régions de Kolda, Sédhiou et Ziguinchor. Au total, la superficie totale déminée est **87165 m<sup>2</sup>**, pour **109** mines découvertes ;
- les opérations de contrôle qualité qui, après un démarrage à Kaguitte, ont été suspendues pour raison d'insécurité puis poursuivies à Mandina Mancagne, Kandialang et Boutoute ;
- les projets d'éducation au risque des mines déroulés par :
  - l'Association Solidarité et Développement dans les arrondissements de Kabrousse (localités de Effok Enguina, Effok Hinting, Effok Kakounoune, Youtou Kagar, Cap Skiring, Cabrousse Mosor, Boudiediette) et Loudia Ouolof (localités de Boukitingho, Emaye, Oukout Madiop et Katakal) ;
  - l'ONG Justice et Développement dans les arrondissement de Kataba I (Kataba 1, Bélaye) et Sindian (Leufeu, Boulighoye, Kalew et Oulampane)
  - le Réseau des Radios communautaires pour la Paix et le Développement/World Education, au travers d'émissions diffusées sur les stations de Kassoumaye FM (Ziguinchor Commune), Kaïraba FM (Diouloulou), Kabisseu FM (Oussouye), Fogny FM (Sindian), Kuma FM (Samine) et Pkumel FM (Goudomp) ;
  - le Collectif des Rappeurs Inconditionnels De l'Action Antimines (CRIDAM), par le biais d'un album musical de 08 titres dupliqué en 1000 exemplaires
  - l'Association Sénégalaise des Victimes de Mines et Handicap International, sur financement de l'UNICEF et du CNAMS et mis en œuvre dans les arrondissements de Nyassia, Niaguis et Djibanar ;
- le projet pilote de plaidoyer exécuté dans les communautés rurales de Nyassia et de Boutoupa Camaracounda par les ONG Appel de Genève et APRAN, avec la collaboration du CNAMS et la participation de l'ASVM, ASD ;
- l'assistance aux victimes des mines dont les activités ont essentiellement tourné autour du recensement des victimes (160 personnes identifiées dont 85 amputées), la validation du Plan d'Action National pour l'Assistance aux Victimes (2010 – 2014) et l'appui au Centre Régional d'Appareillage Orthopédique en matières premières et outillage.

Au titre des obstacles susceptibles de nuire à la bonne exécution du programme pour 2010, l'exposé a identifié l'insécurité dans les zones d'intervention, la reprise des hostilités, l'insuffisance des financements, la mobilité des populations, l'enclavement de certaines localités, l'insuffisance dans l'harmonisation des interventions, la disponibilité de l'information en temps réel pour les secours d'urgence, l'inaccessibilité des services de santé, l'indisponibilité de certaines matières premières et accessoires orthopédiques de qualité.

Au chapitre des mesures préconisées pour y faire face, il a été fait état de la participation des structures étatiques et autres bailleurs au financement du programme d'action antimines, le renforcement des capacités des personnels de santé, le désenclavement des localités concernées et la coordination des interventions des ministères et autres acteurs.

En ce qui concerne la célébration de la journée internationale de sensibilisation au danger des mines et d'assistance à la lutte antimines, il a été proposé le renouvellement de l'expérience de 2009, c'est-à-dire la tenue de la manifestation le 04 avril, avec la participation de l'ASVM au défilé civil. La seule innovation consistera à étendre les cérémonies à la région de Sédhiou. Pour ce faire, le principe de la mise en place d'un comité d'organisation a été retenu.

L'exposé de Monsieur SECK a été complété par les éclaircissements apportés par le Directeur du CNAMS et qui, pour l'essentiel, ont porté sur les NOSAM, les cinq composantes de l'action antimines, la hiérarchisation des zones à déminer, la productivité des démineurs, les enquêtes générales, le plaidoyer pour l'abandon de l'utilisation des mines antipersonnel, le recensement des victimes de mines et la journée internationale de sensibilisation au danger des mines et d'assistance à la lutte antimines.

Cette intervention a laissé place à un débat qui a été l'occasion de soulever des questions comme :

- la prise en charge intégrale et gratuite des victimes de mines (consultation et appareillage) par le Centre Régional d'Appareillage Orthopédique ;
- l'harmonisation des interventions, la priorité à accorder aux projets conjoints en matière d'éducation au risque ;
- la mise à disposition du Plan d'Action National pour l'Assistance aux Victimes et des résultats du recensement des victimes de mines ;
- l'extension de l'éducation au risque dans des zones comme Youtou qui s'avère particulièrement déshéritée dans ce domaine ;
- l'utilisation du portugais dans la sensibilisation du fait de la proximité de la Guinée Bissao ;
- l'identification des besoins des victimes de mines pour leur prise en charge ;
- le financement de l'étude réalisée par l'ANRAC sur les besoins des victimes de mines dans le cadre du DDR ;
- la communication entre les parties au conflit ;
- le contrôle qualité dont l'opportunité peut poser problème au regard de la situation sécuritaire qui prévaut ;
- la situation particulière du parc de basse Casamance dont la réouverture est conditionnée aux opérations de déminage.

Les différentes réponses apportées par le Directeur du CNAMS, le Chef de la Division de l'Éducation au Risque et de l'Assistance aux Victimes et le Chef de la Division des Opérations et de la Gestion de l'Information ont permis d'éclairer la lanterne des participants.

Au titre des mesures à entreprendre en vue de sa prochaine session, le comité a recommandé :

- la mise à disposition des résultats issus du recensement des victimes de mines ;
- la mise à disposition des Normes Sénégalaises d'Action Antimines ;
- la communication à Monsieur le Gouverneur de région, par voie d'ampliation, des copies des correspondances adressées aux opérateurs en vue de les amener à se conformer aux normes en vigueur (demandes d'accréditation).

La cérémonie de clôture a constitué une opportunité au Gouverneur de région de réitérer ses félicitations et exprimer sa profonde gratitude à l'endroit du CNAMS pour l'action de portée hautement humanitaire menée dans la région naturelle de Casamance. Tous les partenaires oeuvrant dans le secteur ont été confondus dans ce satisfecit. Il s'est également réjoui de la démarche empruntée qui épouse sa conviction personnelle dans la collaboration à mettre en œuvre pour une efficacité et une efficience des actions à mener.

Pour lui, l'institutionnalisation du Comité Régional de Coordination démontre à suffisance cet état d'esprit, ce qui a valu les bons résultats enregistrés et l'adhésion des partenaires.

Le mot de clôture est revenu au Directeur du CNAMS qui a remercié l'ensemble des participants, tout en se félicitant de la coopération de tous les acteurs dans l'action antimines.

La séance a été levée à 18 heures 50 minutes.